

***Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Vaudreuil-sur-le-Lac***

Séance extraordinaire du 27 septembre 2023

1-OUVERTURE DE LA SÉANCE

Séance extraordinaire du conseil municipal, tenue au Centre communautaire situé au 128, rue des Rigolets à Vaudreuil-sur-le-Lac, le 27 septembre 2023, dès 19 h 45, formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Mario Tremblay :

Étaient présents : Mesdames les conseillères Martine André, et Najah Zaoude, ainsi que Messieurs les conseillers, Jacques Ostiguy, Gilles Massey, Ian Dellner et Jean Barrette et Monsieur le Maire Mario Tremblay.

Était absent : tous présents

Assiste également à la séance, monsieur Jean-Pierre Roy directeur général et greffier-trésorier

8 Personnes en tout assistaient en personne à la séance sans compter que des gens la visionneront électroniquement.

Le Maire, Mario Tremblay, déclare la séance ouverte à 19 h 45.

2023-09-089

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire, Mario Tremblay, procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance extraordinaire du 27 septembre 2023.

Il est proposé par Monsieur Jacques Ostiguy, conseiller no 6

Appuyé par Monsieur Ian Dellner, conseiller no 3

ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 septembre 2023 en ajoutant à la suggestion de la conseillère no 4 Madame Martine André l'item 4.2 confirmant l'inscription de Monsieur le Maire Tremblay au congrès de la Fédération Québécoise des municipalités.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

4. GREFFE

- 4.1 Report de la séance ordinaire du 4 octobre 2023 au 11 octobre 2023 et affichage public du report de la séance ordinaire sur le site internet et dans les babillards
- 4.2 Confirmation de l'inscription et l'assistance de monsieur le Maire Mario Tremblay au congrès de la FQM

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

3.PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

4. GREFFE

2023-09-090

4.1 REPORT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2023 AU 11 OCTOBRE 2023 ET AFFICHAGE PUBLIC DU REPORT DE LA SÉANCE ORDINAIRE SUR LE SITE INTERNET ET DANS LES BABILLARDS

CONSIDÉRANT que la séance régulière de la MRC Vaudreuil-Soulanges est en même temps que celle de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac;

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Vaudreuil-sur-le-Lac**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de reporter par résolution la date de la tenue de la séance ordinaire du conseil municipal et d'en aviser les contribuables puisque le monsieur le Maire ne peut assister aux deux séances en même temps à cause de ce conflit d'horaire.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Madame la conseillère Najah Zaoude, conseillère no 1
Appuyé par Monsieur Jean Barrette, conseiller no 2

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution

QUE le conseil de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac résolve le 4 octobre 2023 soit reporté par la présente résolution au 11 octobre 2023 à 19h30 au 128 rue des Rigolets au lieu habituel des séances du conseil municipal

QUE les contribuables en soient avisés dans le site internet et dans les babillards municipaux

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2023-09-091 4.2 CONFIRMATION DE L'INSCRIPTION ET L'ASSISTANCE DE MONSIEUR LE MAIRE TREMBLAY AU CONGRÈS DE LA FMQ

CONSIDÉRANT le congrès annuel de l'FMQ se déroulera à Québec du 28 septembre 2023 au 30 septembre 2023

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser monsieur le Maire à assister au congrès de la FQM dont la Municipalité est membre afin d'en tirer des enseignements précieux pour la Municipalité

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Madame Martine André, conseillère no 4
Appuyé par Monsieur Jacques Ostiguy, conseiller no 6

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution

QUE le conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac autorise Monsieur le Maire à assister au congrès de la FQM en lui allouant si nécessaire des crédits de 1500\$ plus les frais de dépenses admissibles en vertu des règlements et politiques internes de la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2023-09-092 5. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20h12 l'ordre du jour étant épuisé.

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Il est proposé par Monsieur Jean Barrette, conseiller no 2
Appuyé par Madame Martine André, conseillère no 4

ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance extraordinaire du 27 septembre 2023

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Directeur général et
greffier-trésorier de la séance

Le Maire

Me Jean-Pierre Roy

Mario Tremblay

Je, Mario Tremblay, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*